

Motion CHSCT PNC HOP!

DÉCLARATION PRÉALABLE :

Les élus du CHSCT PNC HOP!, tiennent à porter à la connaissance de Mme la présidente du CHSCT PNC HOP !, par la lecture et l'inscription au Procès verbal du CHSCT PNC du 7 novembre 2016 de leur motion, leurs très vives inquiétudes face à la dégradation des conditions de travail des PNC de l'entreprise pouvant générer une augmentation de risques psychosociaux de cette population déjà très éprouvée par la fusion . Par de multiples aspects tels que l'absence d'évolution de carrière,La non conformité des prestations équipages,La qualité des hébergements qui se dégrade de plus en plus , La fermeture de la base CRJ de Toulouse avec un préavis trop court pour l'organisation de la vie de famille .les élus vous alertent de nouveau et vous demandent de prendre en considération la souffrance de cette population .

MOTION

Les élus au CHSCT PNC HOP !, réunis le 7 novembre 2016, manifestent leur colère devant la dégradation des conditions de travail de la population PNC entraînant une augmentation de risques psychosociaux mais aussi sur le manque de moyens mis à la disposition du comité pour l'exercice de ses missions notamment de prévention de ces mêmes risques .

La société HOP! pâtit depuis le 7 avril dernier, jour de la fusion des trois entités Airlinair. Regional et Britair d'un climat social extrêmement délétère à la population PNC .

En effet , les élus du CHSCT PNC vous alertent depuis leur nomination le 27 juillet 2016 sur la dégradation des conditions de travail des PNC .

À savoir : - un certain nombre d' hébergements hôteliers qui ne correspondent plus en rien aux exigences conventionnelles.

- une dégradation de la qualité des prestations équipages notamment à Paris , les prestataires n'honorant pas leur obligations contractuelles.

- la fermeture de la base CRJ de Toulouse à la dernière minutes malgré la parution d'un appel d'offres.

- les planifications parfois aberrantes que se soit en production ou en régulation .

-les évolutions de carrière au compte goûte malgré les besoins en chef de cabine

-la volonté de la direction de signer un accord intercatégorielle balayant ainsi le statut même de personnel navigant commercial.

-l'inquiétude quant à la chute du nombre d'heures de vol induite par des départs non anticipés des Personnels navigants techniques vers Air France sans aucune possibilité d'équité pour les PNC.

-l'inquiétude face aux annonces stratégiques du groupe AF faites le 3 novembre dernier lors du Comité de groupe Air France qui laisse entendre la reprise massive des lignes point à point par la filiale Transavia au détriment de HOP!

La direction de HOP ! Reste hermétique à nos demandes répétées de prendre enfin en considération la population PNC extrêmement fragilisée dont nous sommes témoins , nous élus du CHSCT PNC , avec une augmentation de la fatigue , de la lassitude et du désespoir chez certains .

Ces conditions dégradées ,ce manque d'écoute et surtout cette absence de volonté de trouver des solutions équitables et pleines de bon sens nous amène ce jour à cette déclaration .

Nous nous opposons à cette conception unilatérale de l'entreprise.

Ainsi , Mme la présidente , nous vous demandons d'entendre les Personnels navigants commerciaux de HOP ! Leur fatigue physique, morale , leur situation précaire pour certains et surtout leur peur quant à leur avenir professionnel qui semble à ce jour plus qu'incertain .

Les élus du CHSCT HOP!

Delphine AUBIN

Laurent LASSALLE

NJima CHAMEN

Celine Gegousse

Naima OUAZAR